



Amende à payer sur décision du tribunal

Par **Marianne91**, le **25/09/2019** à **15:27**

Bonjour,

Mon conjoint s'est vu notifié par la Cour d'appel de Paris un amende de 400 euros à payer. Nous avons reçu une copie de "l'arrêt" prononcé par la cour de justice (envoyé par notre avocat).

Or, nous n'avons aucune idée de l'endroit où envoyer l'argent... Rien reçu par la poste et aucune adresse indiquée sur cet arrêt.

Je n'arrive pas à joindre l'avocat. A qui doit on envoyer l'argent ? Doit-on attendre un courrier par voie postale sachant que l'arrêt date de juin 2019 ? Et dans ce cas là arrive-t-il en recommandé ? (nous avons déménagé il y a deux ans et le tribunal n'a peut-être pas notre adresse ; ça traîne depuis longtemps tout ça)

Je vous remercie par avance pour votre aide.